

Le Syndicat Mixte du Point Fort traite les données collectées pour le renouvellement d'un pass d'accès aux déchèteries à la suite d'une perte ou d'un vol.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'intérêt légitime de la collectivité pour le suivi en ligne via le compte usager ainsi que le contrôle des dépôts et des accès et le traitement de la facturation.

Les catégories de données traitées sont

- Etat civil, Identité, Données d'identité
- Date de naissance afin d'éviter les erreurs liées aux homonymes
- Données financières
- Autres données : dates et nombre de passages

L'inscription au dispositif prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées sont :

- Les particuliers demandant le renouvellement de leur pass d'accès

Destinataires des données

- Les agents du SM Point Fort
- La société Symetri
- Trésor public

Durée de conservation

- Les données sont conservées jusqu'à la désinscription de l'utilisateur ou deux (2) ans après le dernier passage et dix (10) ans pour les données comptables.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

- par courriel : vosdroits.dpo[@]manchenumerique.fr
- par courrier : Manche Numérique – Service DPO
235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)